

COLLÈGES

Bien préparer la rentrée

CONFÉRENCE DE PRESSE

Lundi 16 juillet 2018



Plus de 34 000 jeunes font chaque année leur rentrée dans les collèges de l'Ain. Les effectifs sont en hausse constante. Avec 1,3 % de croissance démographique annuelle, l'Ain fait partie des départements les plus dynamiques de France.

Pour répondre à l'augmentation de la population et offrir aux collégiens de bonnes conditions de travail, le Département de l'Ain a mis en place en 2017 un plan collèges qui prévoit de nouvelles constructions et de nombreuses rénovations d'ici à 2024.

La rentrée 2018-2019 sera notamment marquée par l'ouverture d'un nouveau collège à Briord et de nouvelles sectorisations témoignant la volonté du Département de rééquilibrer les secteurs et de limiter les temps de transports des collégiens.

Point sur les travaux dans les collèges

→ Collège de Briord : ouverture en septembre

Le nouveau collège accueillera à la rentrée de septembre trois niveaux : 6^e, 5^e et 4^e. Les élèves qui étaient en 4^e achèveront leur scolarité dans leur établissement d'origine.

D'une capacité de 600 à 700 élèves, avec possibilité d'extension, ce collège sera un établissement à recrutement interdépartemental, puisqu'il accueillera jusqu'à 200 jeunes isérois, soit un tiers des effectifs. Le coût total de ce collège s'élève à 20,3 millions d'euros. Le Département de l'Ain financera le projet à hauteur des deux tiers du montant de l'opération et l'Isère contribuera à son financement pour un tiers du montant.



→ Collège de Pont d'Ain : remise à neuf du plafond de la cantine

Suite à l'effondrement du faux-plafond de la salle de restauration qui a eu lieu le 17 mai 2018, une expertise a été réalisée le 25 juin. Celle-ci confirme la malfaçon des travaux réalisés par l'entreprise qui devra prendre en charge les travaux de réparation.

Le plafond effondré et celui de la salle voisine ont été démontés et évacués. Les travaux du plafond de la cantine devraient avoir lieu à partir du 16 juillet. Pour le 2^e plafond, le Département attend les conclusions de l'expertise engagée contre l'entreprise.

→ Collège Louis Dumont de Bellegarde : début des travaux à la rentrée

Différentes campagnes de sondages, engagées dans le cadre de l'étude de pollution du site, ont mis en évidence des quantités relativement faibles de polluants sur le terrain devant accueillir le collège. Ces terres seront évacuées vers des sites de traitement agréés et le chantier devrait débuter en septembre 2018. Ainsi, le futur établissement, selon la volonté de la municipalité et des collectivités locales, trouvera bien résidence en plein cœur de ville, faisant lien entre ville basse, centre historique et ville haute.

Les marchés des travaux ont tous été attribués et sont en cours de notification aux entreprises. Montant prévisionnel de l'opération : 20,1 millions d'euros.



→ Collège de Saint-Didier-de-Formans : des études environnementales retardent l'ouverture de l'établissement

Dans le cadre de l'autorisation de défrichage de la parcelle devant accueillir le futur collège, l'autorité environnementale a prescrit une évaluation environnementale afin de déterminer les éventuelles continuités écologiques à préserver et la présence ou non d'habitats d'espèces protégées. Afin de s'y conformer, le Département a immédiatement lancé un inventaire faune-flore-habitat avec un bureau spécialisé, actuellement en cours.

Lors d'une réunion récente avec la DREAL et la DDT, les premiers résultats de l'étude faune-flore permettent d'ores et déjà de conclure à la présence d'enjeux importants en matière de faune protégée. Une autorisation ou une déclaration environnementale est obligatoire avec passage en commission nationale de la protection de la nature (délais minimum d'instruction : 9 mois).

Vu l'état avancé du projet, il sera nécessaire de réaliser des mesures compensatoires (protection de zones à proximité par exemple). Cette étude consiste notamment à réaliser une étude d'impact. Les délais cumulés de ces différentes étapes amènent à un décalage de l'ouverture du collège à 2023, et au mieux à 2022.

En attendant, des travaux d'amélioration du collège actuel de Trévoux pourront être engagés en lien avec les responsables de l'établissement.

De nouvelles sectorisations à la rentrée

→ Collège de Brou à Bourg-en-Bresse : la demande des parents entendue

Le secteur scolaire du collège de Brou n'ayant pas évolué depuis 2011 et faisant l'objet de nombreuses demandes de dérogations de la part des familles, il était nécessaire de procéder à quelques ajustements afin que lui soient rattachées les rues se situant à proximité immédiate du collège. Les élèves domiciliés sur le bas du boulevard de Brou (n° 1 à 45 côté impair et n° 2 à 70 côté pair), pourtant plus proches du collège de Brou, dépendaient du collège Thomas Riboud. Suite à de nombreuses demandes de parents d'élèves, le Département a décidé de modifier l'aire de recrutement du collège de Brou et de rattacher à ce collège les numéros 1 à 45 côté impair et 2 à 70 côté pair du boulevard de Brou.

→ Plaine de l'Ain : rééquilibrage des secteurs scolaires

Avec la progression constante des effectifs dans la Plaine de l'Ain et l'ouverture du nouveau collège de Briord, un rééquilibrage des secteurs scolaires des collèges de Lagnieu, d'Ambérieu-en-Bugey et de Leyment était indispensable.

En effet, sans rééquilibrage des secteurs scolaires, la situation serait la suivante :

- **le collège d'Ambérieu-en-Bugey** serait à saturation avec 989 élèves en 2019 ;
- **le collège de Lagnieu** : avec l'ouverture du collège de Briord, le collège passerait d'un état de sur-occupation à un état de sous-occupation (250 élèves seront en effet désormais rattachés au collège de Briord dès septembre).
- **le collège de Leyment** qui devrait accueillir 634 élèves en 2019 pour une capacité évaluée à 600 élèves resterait à saturation.

Par conséquent, le Département a décidé de nouvelles sectorisations pour la rentrée 2018, en adéquation avec les capacités d'accueil des établissements :

- **Pour le collège Saint-Exupéry à Ambérieu-en-Bugey**

Seront détachées du secteur scolaire du collège d'Ambérieu-en-Bugey afin de les rattacher au secteur scolaire du collège de Leyment, les communes de Villette-sur-Ain et de Château-Gaillard. Avec le transfert d'une centaine d'élèves vers le collège de Leyment, le collège d'Ambérieu-en-Bugey, actuellement en limite de capacité d'accueil, aurait un niveau d'occupation inférieur à 900 élèves lui permettant de faire face à l'évolution des effectifs de son propre secteur, dans l'attente des travaux de rénovation et de restructuration prévus en faveur de cet établissement dans le cadre du plan collèges voté en juillet 2017.

- **Pour le collège de la Plaine de l'Ain à Leyment**

Seront détachées du secteur scolaire du collège de la Plaine de l'Ain à Leyment, les communes de Blyes, Chazey-sur-Ain et Sainte-Julie afin de les rattacher au secteur scolaire du collège de Lagnieu.

Seront rattachées au collège de la Plaine de l'Ain, les communes de Château-Gaillard et de Villette-sur-Ain ce qui permettra d'éviter une perte trop importante d'effectifs liée à un transfert de secteur vers le collège de Lagnieu. Le collège comptabilisera à la rentrée scolaire 2018 un effectif de l'ordre de 580 élèves pour une capacité d'accueil de 600 places.

Des circuits de transport seront mis en place pour acheminer les collégiens domiciliés sur les com-

munes de Château-Gaillard et de Villette-sur-Ain vers le collège de Leyment avec des horaires de dessertes adaptés aux horaires d'ouverture du collège (8 h 30 – 17 h).

- **Pour le collège Paul Claudel à Lagnieu**

Seront rattachées au collège de Lagnieu les communes de Blyes, Chazey-sur-Ain et Sainte-Julie afin de compenser la perte d'effectifs liée à l'ouverture du collège de Briord. Cette mesure permettra d'accueillir à la rentrée scolaire 2018 environ 750 élèves et d'adapter ainsi l'effectif du collège de Lagnieu à sa capacité d'accueil de 800 places.

Des circuits de transport seront mis en place pour acheminer les collégiens domiciliés sur les communes de Blyes, Chazey-sur-Ain et Sainte-Julie vers le collège de Lagnieu avec des horaires de dessertes adaptés aux horaires d'ouverture du collège (8 h – 16 h 30).

Les projets à venir

→ Un nouveau collège dans le Pays de Gex

Dans le département de l'Ain où la croissance démographique est soutenue et supérieure aux moyennes régionales et nationales, le Pays de Gex présente la particularité d'enregistrer une croissance démographique encore plus importante, avec un rythme annuel de +3.3% entre les derniers recensements Insee 2009 et 2014 et fait de ce secteur un des plus dynamique du département.

Face à cette croissance démographique importante, les 6 collèges publics du Pays de Gex enregistrent des niveaux d'occupation parfois proches de la saturation, principalement la partie centrale du Pays de Gex (secteur de Saint-Genis-Pouilly, Gex et Ferney-Voltaire). Même si des mesures d'évolution de la sectorisation ou d'extension via des structures modulaires pourront être mises en place à court terme, le besoin d'un, voire de deux nouveaux collèges dans le Pays de Gex est avéré.

Compte tenu de la fréquentation actuelle et projetée des différents établissements, l'emplacement envisagé se situerait sur la commune d'Ornex, ce qui permettrait de délester sensiblement les établissements de Gex, Saint-Genis-Pouilly et Ferney-Voltaire. L'ouverture de ce nouveau collège pourrait être envisagée pour 2024.

La croissance démographique soutenue dans le Pays de Gex nécessite de rester vigilant sur l'évolution des effectifs de collégiens et sur les besoins en capacités d'accueil, notamment sur le secteur de Thoiry.

Une extension du collège de Péron est d'ailleurs à l'étude. Dans l'attente de sa réalisation, des bâtiments modulaires seront mis en place pour la rentrée 2019.

→ Des reconstructions et des rénovations programmées

Le plan collèges 2018 – 2024 voté en juillet 2017 par l'Assemblée Départementale prévoit également :

- La reconstruction in situ du collège de Péronnas (2021)*
- La reconstruction, restructuration du collège de Villars-les-Dombes (2021)*
- La rénovation du collège Saint-Exupéry à Ambérieu-en-Bugey (2023)*
- La reconstruction in-situ du collège de Miribel (2024)*

* date prévisionnelle de début des travaux

